



Dettes de la part d un père dcd en 2002

Par **CLARISSE GRIMAULT**, le **29/03/2008 à 15:26**

mon père a disparu en 1989 sans laisse d adresse il décède en 2002 et voila rnune lettre d huissier qui arrive mars 2008 qui nous réclame 5000 euros pour une caution que mon père c etait porté garant d un appartement pour des gens alors jai besoin de conseils avant de payer cette dette merci

Par **Visiteur**, le **29/03/2008 à 22:59**

Bonsoir,rnSi vous avez renoncé à la succession de votre Père, vous n'êtes pas tenu d'en assumer le passif.rnSi vous aviez accepté la succession de votre Père, on peut effectivement vous réclamer d'honorer sa caution. Encore faut-il que l'huissier vous présente un jugement...rnJe vous conseille de voir un avocat.